



Admission Postbac 2017

<p>1 Je m'informe à partir du mardi 1^{er} décembre</p> <p>Je saisis mes candidatures du vendredi 20 janvier au lundi 20 mars 18 heures</p> <p>sur le portail : www.admission-postbac.fr</p>	<p>2 Je confirme mes vœux,</p> <p>je constitue et j'envoie mes dossiers papier lorsque cela m'est demandé sur la fiche de candidature jusqu'au dimanche 2 avril</p> <p>Je classe mes candidatures par ordre de préférence du vendredi 20 janvier jusqu'au mercredi 31 mai</p>	<p>3 Je prends connaissance</p> <p>le jeudi 8 juin, le lundi 26 juin et le vendredi 14 juillet sur www.admission-postbac.fr de la proposition d'admission qui m'est faite et j'y réponds avant le mardi 13 juin pour la 1^{ère} phase, le samedi 1^{er} juillet pour la 2^{ème} phase et avant le mercredi 19 juillet 14 h pour la dernière phase.</p> <p>Je dois participer à chacune des phases d'admission tant que je n'ai pas répondu « Oui définitif »</p> <p>Je procède à mon inscription administrative (selon les modalités et le calendrier qui me seront indiqués sur mon dossier)</p>
--	---	---

... et si je n'ai eu aucune proposition d'admission, je participe à la procédure complémentaire du mardi 27 juin au lundi 25 septembre

Année scolaire 2016-2017	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Information	A partir du 1 ^{er}									
Orientation active (selon le cas)	A partir du 20									
Saisie des candidatures	A partir du 20									
Confirmation des vœux	Jusqu'au 20									
Envoi des dossiers papier	Jusqu'au 2									
Classement des candidatures par ordre de préférence	A partir du 20									
Propositions d'admission (à 14 h)	8 et 26 le 14									
Procédure complémentaire	A partir du 27									
Inscription	Jusqu'au 25									

En 2017, je m'inscris sur www.admission-postbac.fr pour poursuivre des études supérieures en France dans l'enseignement public ou privé sous contrat en 1^{ère} année dans une des formations suivantes :

- ◆ Brevet de technicien supérieur (BTS)
- ◆ Brevet de technicien supérieur Agricole (BTSA)
- ◆ Classe de mise à niveau en arts appliqués
- ◆ Classe de mise à niveau en hôtellerie
- ◆ Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
- ◆ Classe préparatoire aux études supérieures (CPES)
- ◆ Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)
- ◆ Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- ◆ Diplôme des Métiers d'Art (DMA)
- ◆ Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- ◆ Licence (L1)
- ◆ Première année commune aux études de santé (PACES)
- ◆ Écoles d'architecture, d'art, de commerce, d'ingénieurs
- ◆ Diplôme de technicien supérieur (DTS)

La procédure APB m'oblige

À étudier dès maintenant, et avant le 20 mars 18 heures les différentes possibilités de poursuites d'études qui s'offrent à moi
À confirmer mes vœux au plus tard le 2 avril

À classer mes candidatures par ordre de préférence avant le 31 mai
À répondre à la proposition d'admission qui me sera faite
À participer à la procédure complémentaire, si je n'ai eu aucune proposition d'admission

ATTENTION

le classement des candidatures est essentiel : la proposition d'admission qui me sera faite sera la mieux placée possible dans l'ordre de mes vœux et les vœux suivants ne me seront donc pas proposés.

Pour construire mon projet d'avenir, je ne suis pas seul(e) :

Je peux en parler et obtenir conseil auprès :

De mon professeur principal
Du conseiller d'orientation-psychologue
De mes professeurs
Des personnes qui exercent une activité professionnelle qui m'intéresse
Des étudiants qui suivent une formation à laquelle je pense
Des services d'information et d'orientation des universités
Et bien sûr, auprès de mes parents, mes ami(e)s...

Je participe aux différentes actions d'information

Dans mon lycée
Au centre d'information et d'orientation
À des salons des métiers et des formations (tous les salons sont sur : www.ac-montpellier.fr/orientation)
Lors des journées portes ouvertes

Je consulte les publications de l'Onisep, notamment

L'« Après Bac » régional (parution décembre)
L'« Après Bac » national (parution janvier)
Les revues « Parcours »

Je m'informe sur internet

Université de Montpellier : www.umontpellier.fr
Université Paul Valéry - Montpellier : www.univ-montp3.fr
Université de Nîmes : www.unimes.fr
Université de Perpignan : www.univ-perp.fr

IUT de Béziers : www.iutbeziers.fr
IUT de Montpellier et son antenne de Sète :
www.iutmontp.univ-montp2.fr
IUT de Nîmes : www.iut-nimes.fr
IUT de Perpignan et ses antennes de Carcassonne et Narbonne : www.iut-perpignan.fr/

Lycées de l'académie de Montpellier :
www.education.gouv.fr/acce_public/search.php
Académie de Montpellier :
www.ac-montpellier.fr/postbac
Campus France : www.campusfrance.org
Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions :
www.onisep.fr
et www.lyceens-languedoc-roussillon.fr
Portail étudiant du ministère de l'Éducation nationale :
www.etudiant.gouv.fr
Portail de l'enseignement agricole :
www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/

Si j'envisage de préparer une licence, je peux demander un avis ou un conseil (dispositif d'orientation active – conseil pour votre L1) à l'université en me connectant à son site dès début janvier ou sur www.admission-postbac.fr à partir du 20 janvier 2017.

Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émettra un avis sur tous mes vœux de poursuite d'études.

Quels que soient les conseils qui m'auront été donnés, je resterai libre de ma décision.

Tous les détails concernant la procédure APB sont disponibles sur le portail www.admission-postbac.fr, rubrique « Guide du candidat »